

<i>SOMMAIRE</i>	<i>CHRONIQUE</i>
MULTILATERAL.....2	<p><i>La CD et la négociation d'un FMCT : comment conjurer l'impuissance ?</i></p> <p><i>Par Bruno Pellaud, Ancien Directeur Général Adjoint de l'AIEA</i></p>
Union européenne..3	<p>La négociation d'un <i>Traité sur l'arrêt de la production de matières nucléaires à fins explosives – Fissile Materials Cutoff Treaty (FMCT)</i> – est dans l'impasse. Le Pakistan s'oppose à toutes discussions formelles à la Conférence du Désarmement (CD), et ceci avec le soutien bienveillant des pays du Tiers-Monde – ces mêmes pays qui accusent couramment ceux dotés d'armes nucléaires d'atomolements sur le dossier du désarmement.</p>
PAYS.....4	<p>C'est aussi l'échec d'une institution surannée, la CD, incapable de circonscrire le droit de veto de chacun de ses 65 pays-membres. La frustration gronde aux Nations unies. Les délégations australienne et japonaise - avec l'appui de la Suisse - ont résolument tenté en 2011 de relancer le débat du FMCT par une série de neuf réunions techniques informelles en marge de la CD*. Ces réunions mirent en évidence l'intérêt réel d'une cinquantaine de pays pour des discussions sérieuses, voire pour des négociations.</p>
Nucléaire.....4	<p>Négocier un FMCT exigera un gros travail préparatoire pour définir les options technico-politiques qui feront ultérieurement l'objet de négociations (matières fissiles? production?), et pour évaluer les modalités de vérification et les coûts afférents. Dans le cas du <i>Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, TICE (CTBT)</i>, ce travail préparatoire fut accompli par un groupe d'experts internationaux créé par la CD en 1976, bien avant qu'un accord ait été trouvé à la CD pour lancer les négociations.</p>
Biologique.....5	<p>À la fin octobre 2011, en séance de préparation de l'Assemblée générale 2011 des Nations unies, le Canada présenta une résolution invitant le Secrétaire général à créer un Groupe d'Experts Gouvernementaux destiné à préparer ces options FMCT. Sans succès. Les pays en développement s'y opposèrent. La résolution ne contient plus qu'une vague menace de transfert vers New York du dossier FMCT - si la CD ne se réveille pas - ainsi qu'une invitation à continuer des réunions informelles à Genève sur la lancée de l'initiative australo-japonaise de 2011.</p>
Chimique.....5	<p>Comment aller de l'avant? Peut-être en convainquant le Pakistan de s'abstenir - en y payant un prix - celui d'une ouverture américaine octroyant au Pakistan les mêmes privilèges que ceux accordés trop hâtivement à l'Inde dans le nucléaire civil. Discutable, certes, mais probablement nécessaire. La solution draconienne, c'est bien sûr de dessaisir la CD du dossier FMCT par une décision de l'Assemblée générale de l'ONU - comme ce fut fait pour le TICE.</p>
Vecteurs.....5	<p>L'on ne peut que constater avec amertume l'ambiguïté des pays en voie de développement. Par solidarité, ils couvrent de leur manteau protecteur le véto du Pakistan, empêchant ainsi un pas décisif vers le désarmement nucléaire, pas que les États dotés sont prêts à faire! N'était-ce point G.W. Bush qui jugeait les armes nucléaires acceptables dans les mains d'amis, mais pas dans celles des autres?</p>
CRISES & TRAFICS....6	<p style="text-align: right;">« Négocier un FMCT exigera un gros travail préparatoire pour définir les options technico-politiques qui feront ultérieurement l'objet de négociations (matières fissiles? production?), et pour évaluer les modalités de vérification et les coûts afférents. »</p>
MISCELLANEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

*Rapport final et présentations : <http://db.tt/Mt7Tj1OE> et <http://db.tt/u1ezApk7>

MULTILATERAL

Le facilitateur de la Conférence sur une ZEADM au Moyen-Orient a été nommé

Après avoir consulté les Etats de la région du Moyen-Orient, les trois Etats dépositaires du Traité de non-prolifération (TNP), Etats-Unis, Royaume-Uni et Russie, et les Nations unies se sont accordés, le 14 octobre 2011, sur le choix d'un pays hôte, la Finlande, et d'un facilitateur, le diplomate Jaakko Laajava, sous-secrétaire d'Etat finlandais aux affaires étrangères, pour accueillir et organiser une conférence internationale sur le thème d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient (ZEADMO) en 2012, appelée de ses vœux par le document final de la 8ème Conférence d'examen du TNP en mai 2010. Ce document final précisait que le facilitateur serait « chargé d'appuyer l'application de la résolution de 1995 en procédant à des consultations avec les Etats de la région et à des préparatifs en vue de réunir la conférence de 2012 ».

Lors du séminaire du Consortium de l'UE sur la non-prolifération (*EU Non-Proliferation Consortium*) tenu à Bruxelles en juillet 2011 sur ce thème, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Russie avaient annoncé que la Finlande était présélectionnée avec le Canada et les Pays-Bas. Selon M. Laajava, le choix de ce pays a été influencé par une diplomatie habile et astucieuse, par les solides antécédents de la Finlande en matière de médiation internationale pour la paix et par le soutien constant du pays au TNP. Très engagée dans la médiation internationale, la Finlande espère « atteindre le même rang que la Norvège, la Suède et la Suisse », déclarait le ministre des affaires étrangères finlandais, Alexander Stubb, le 6 mai 2010 lors de la publication d'un rapport intitulé « Médiation pour la paix : orientations de la Finlande ».

Ce n'est pas la première fois que la Finlande, pays neutre, accueille une conférence internationale : la première Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en 1973, qui avait permis d'apaiser les tensions en Europe durant la Guerre froide et qui avait donné naissance en 1995 à l'Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE), s'était déroulée à Helsinki. Son ancien président, Martti Ahtisaari, est actuellement l'envoyé spécial de l'ONU au Kosovo. Ainsi, cette désignation s'inscrit dans le prolongement des efforts du pays et de son implication dans la médiation internationale et la résolution des conflits. Peu connu de la communauté de l'*arms control*, M. Laajava est un diplomate chevronné, il a notamment été ambassadeur aux États-Unis et à Londres.

Le président finlandais, Tarja Halonen, s'est réjoui de la confiance accordée à son pays. De son côté, la Haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a salué le choix de ce pays et a exprimé le soutien de l'UE. Enfin, les organisations d'*arms control* ont salué cette désignation mais ont soulevé des inquiétudes sur les conséquences que pourrait engendrer ce retard dans la nomination d'un pays d'accueil et d'un facilitateur qui intervient plus d'un an et demi après la 8ème Conférence d'examen du TNP.

Le consensus obtenu autour de la Finlande entre les pays arabes, Israël, l'Iran, la Russie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis traduit bien une avancée du processus mais le temps nécessaire à son obtention indique également le degré de sensibilité du sujet. De sources diplomatiques, les négociations ayant conduit au choix de la Finlande et du diplomate finlandais ont été longues et les consultations très nombreuses. Les négociations sur le contenu de la future conférence peuvent désormais commencer. De ce point de vue, la date retenue (fin 2012? courant 2013?) sera indicative des progrès réalisés au cours de cette deuxième phase du processus, phase au moins aussi importante que la tenue de la conférence elle-même.

Par Raphaëlle Mathiot, chercheur associé au CESIM

Première Commission de l'AGNU : fin de session 2011



Sous la présidence de l'ambassadeur Jarmo Viinainen (Finlande), la session 2011 de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies s'est terminée mardi 1er novembre sans avoir produit aucun résultat remarquable.

Comme tribune multilatérale, la première Commission de l'AGNU est censée fournir un écho du monde réel, même lointain. A ce titre, l'élan donné au multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération lors des années 2009 et 2010, sans résultat vraiment significatif du reste, semble bel et bien interrompu. L'on notera en particulier, et à titre d'illustration, que le projet égyptien de résolution A/C.1/66/L.2 « *The risk of nuclear proliferation in the Middle East* », adopté par 157 voix contre 6 et 5 abstentions, en pointant une nouvelle fois du doigt Israël sans souci d'équilibre entre les divers risques de prolifération auxquels la région fait face depuis tant d'années, n'envoie pas un signal très positif aux parties concernées, alors que le processus devant conduire à une conférence en 2012 sur le Moyen-Orient vient d'être relancé (voir article ci-contre). L'échec de la tentative de la délégation canadienne de mettre en place un groupe d'experts destiné à préparer les différentes options techniques d'un FMCT (voir chronique en page 1) est une autre illustration de la faillite actuelle de l'*arms control* multilatéral.

Originellement destinée à dégager des consensus entre Etats sur des questions majeures de sécurité internationale, la première Commission de l'AGNU apparaît décidément, année après année, comme le seul réceptacle des tensions et le moyen de désigner les manquements des uns en matière de désarmement et des autres en matière de respect des dispositions de non-prolifération des grands traités, TNP en tête. Dans ces conditions, force est de constater que les solutions opératoires de non-prolifération et de désarmement s'élaborent ailleurs avec plus de discrétion et moins de formalisme (voir l'entretien avec Bruno Dupré sur les centres d'excellence de l'UE en page 3 par exemple).

UNION EUROPEENNE

LES CENTRES D'EXCELLENCE NRBC DE L'UE : UN ENTRETIEN AVEC BRUNO DUPRÉ

Bruno Dupré est Chef du secteur risques et menaces NRBC à la division Sécurité Politique de l'EEAS. Il détaille dans cet entretien la genèse, l'ambition, les moyens ainsi qu'un premier bilan des centres d'excellence NRBC de l'UE, une initiative ambitieuse lancée en 2009 qui vise à développer hors des frontières de l'Union une culture de sécurité et de sûreté au niveau régional.

Comment s'inscrivent les centres d'excellence NRBC de l'UE parmi les outils de lutte contre la prolifération dont dispose la Commission ?

Un centre d'excellence est un outil de lutte contre la prolifération qui s'ajoute à ceux développés par le Conseil (décisions du Conseil). C'est un outil « capacitaire » qui contribue à la mise en œuvre concrète de la Stratégie de l'UE de 2003 et de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

Cela étant dit, il est important de noter que cet outil va au-delà de la lutte contre la prolifération. Nous développons une plateforme régionale de coordination et de coopération sur les questions NRBC de nature tant criminelle (prolifération, terrorisme), que naturelle (pandémies) ou accidentelles (sécurité maritime, gestion des déchets, sûreté nucléaire). Nous proposons aux communautés concernées (police, militaires, douaniers, juges, pompiers, diplomates) de la formation, de l'équipement et du soutien législatif et réglementaire tant pour anticiper les menaces et les risques que pour y répondre.

Quel est leur champ d'application et quels sont les moyens mis à leur disposition pour mener à bien leur tâche ?

Le risque NRBC ne doit pas être réduit à la seule lutte contre la prolifération. Protection civile, planification de l'urgence, systèmes d'alerte et de veille sont des dimensions essentielles de la gestion de ce risque.

S'agissant du champ d'application géographique, les centres d'excellence sont ou seront présents en Afrique de l'Ouest, au Maghreb, au Moyen-Orient, dans les pays du Golfe, dans le Caucase, en Asie Centrale, dans le Sud Est Asiatique et en Afrique Centrale.

S'agissant des moyens, l'Instrument de Stabilité prévoit 300 millions d'euros pour la gestion du risque NRBC. 100 millions d'euros seront dédiés aux centres d'excellence eux-mêmes

pour 2009-2013. Cette somme pourrait doubler dans les cinq années à venir.

Environ 20 personnes sont impliquées dans la conceptualisation et la mise en œuvre technique des centres. L'EEAS pour les aspects conceptuels et diplomatiques, la Commission et les Nations unies pour la mise en œuvre pratique des centres.

A noter enfin, les centres d'excellence seront gérés directement par les Etats membres de l'UE à partir de mi 2012.

Où en est à ce jour le programme de mise en place ? Est-il déjà possible d'établir un premier bilan de mise en œuvre ?

Bien que l'initiative date de 2009, il est bien sur possible d'en établir un premier bilan :

- Les centres d'excellence ont obtenu en deux ans le soutien politique non seulement des Etats membres de l'UE mais aussi de nos principaux partenaires : G8, Nations unies, OSCE, OTAN, Etats-Unis, Japon. Ces soutiens sont très importants pour la crédibilité du projet.
- 5 centres d'excellence seront opérationnels avant la fin de l'année 2011, à Rabat, Alger, Amman, Abu Dhabi, Tbilissi, Tachkent, Manille. Trois autres centres le seront en 2012, surtout en Afrique.
- Les Nations unies (UNICRI) et la Commission (JRC) sont sur place en ce moment même pour installer les locaux des Secrétariats régionaux dans les différents départements concernés.
- Les projets ont été adoptés et sont consultables sur Internet. De nouveaux projets sont adaptés tous les trois mois.
- Les Points de contact nationaux ont été nommés dans chaque région.
- Enfin, les centres d'excellence sont une initiative itérative et exponentielle : 15 projets prototypes ont

été conduits en 2009 et 2010, 30 projets aujourd'hui, 150 en 2012...

Comment les Centres d'excellence sont-ils perçus par les Etats qui les accueillent ?

Les centres d'excellence sont perçus comme offrant une autre façon de coopérer par les 30 Etats bénéficiaires impliqués à ce stade : volonté politique régionale affichée dès le départ, meilleure appropriation des projets, plus grande responsabilité des Etats dans la gestion quotidienne, mécanismes d'évaluation acceptés... en définitive, les Etats bénéficiaires sont effectivement en train de mettre en place leur propre culture de sûreté et de sécurité.

Est-il possible d'évaluer la diffusion et l'affermissement d'une culture de sûreté et de sécurité en matière NRBC ? Comment ?

Naturellement, les défis à relever restent nombreux :

- Il faut établir des priorités raisonnables pour le démarrage.
- Il faut mettre en place des indicateurs sans pour autant casser la dynamique actuelle. Nous faisons cela avec le Royaume-Uni et le SIPRI notamment.
- Il s'agit également d'assurer la permanence du lien entre les politiques et les experts techniques afin d'éviter les possibles forces centrifuges (experts qui travailleraient sans mandat national ou régional par exemple).
- Il s'agit enfin d'assurer rapidement l'implication des Etats membres aux niveaux politique et technique, notamment en favorisant un rôle de soutien de l'initiative par les ambassades, ainsi que via la mise en place d'un réseau d'experts européens capables d'être projetés rapidement voire de résider dans les centres pour des périodes de un à deux ans.

*Propos recueillis
par Benjamin Hautecouverture*

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Armes nucléaires : débat budgétaire à Washington

Alors que la « super commission » parlementaire américaine chargée du déficit budgétaire n'est pas parvenue à fournir ses recommandations mercredi 23 novembre sur un plan de réduction des dépenses fédérales de 1,2 trillions de dollars sur dix ans, la question de la part de la réduction qui serait consacrée aux armes nucléaires continue de donner lieu à un vif débat outre-Atlantique. Ce débat s'inscrit dans celui, en cours depuis plusieurs années, sur la modernisation des forces.

Il est délicat de fournir un état précis de la dépense fédérale annuelle consacrée aux armes nucléaires, qui relève de plusieurs budgets. Il est généralement admis que ce coût se situe entre 52,5 et 54,5 milliards par an. Or, alors que les plans de réduction devraient toucher les budgets de la défense à hauteur d'environ 400 milliards de dollars sur dix ans selon une demande formulée par la Maison Blanche l'été dernier, et que l'administration Obama a, lors du débat budgétaire de l'année passée, augmenté sensiblement l'enveloppe consacrée aux armes nucléaires (voir *ONP N°55*), il devient de plus en plus prévisible que les engagements ne pourront pas être tenus.

Pour l'heure, c'est bien le DOD qui est en première ligne. Le commandant du Stratcom le général Robert Kehler avait déjà prévenu au mois de juillet dernier : « *We're not going to be able to go forward with weapon systems that cost what weapon systems cost today* », tout en ajoutant que, conformément à la dernière *Nuclear Posture Review*, le principe même d'une triade stratégique ne serait pas remis en cause. Cité par *Arms Control Today* dans son édition de novembre, le général Kehler a évoqué au mois d'octobre la possibilité pour les Etats-Unis d'abandonner la composante terrestre de la triade dans un avenir non défini. Il ne s'agit nullement là d'un sujet tabou. Gary Samore, assistant spécial du Président et coordinateur pour l'*arms control* et les ADM, l'avait déjà évoqué au printemps dernier, indiquant qu'une réflexion était en cours sur le sujet. Le débat à Washington semble pour le moment se concentrer sur les programmes de modernisation des composantes navale et aéroportée. L'on voit en effet mal comment le programme de nouvelle plate-forme aéroportée, dont la phase de R&D a à peine été lancée et coûterait 3,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, pourrait ne pas être suspendu. De même, le programme de 12 nouveaux sous-marins SSBN-X pourrait être sinon suspendu au moins revu par le plan de réduction. Dans tous les cas, le budget du DOE sera également affecté par les coupes budgétaires, directement ou indirectement. A suivre.

Un séminaire dédié à l'avenir de la non-prolifération nucléaire

La 7^e édition de l'atelier de travail INMM/ESARDA s'est tenue à Aix-en-Provence du 17 au 20 octobre 2011, avec le soutien du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et du *Joint Research Center* (JRC) de la Commission européenne. Le premier séminaire de la *European Safeguards R&D Association* (ESARDA) et de l'*Institute of Nuclear Materials Management* (INMM) s'était tenu en 1996. Depuis, l'initiative regroupe tous les trois ou quatre ans des experts scientifiques et politiques mondiaux pour un échange de vues technico-politiques en matière de non-prolifération nucléaire.

L'atelier de Aix-en-Provence était consacré aux « directions futures pour les garanties nucléaires et la vérification » et organisé en quatre groupes de travail : « *Future Directions for International Safeguards* », « *Future Directions for Safeguards and Verification Technology and R&D* », « *Broader Perspectives on NonProliferation and Nuclear Verification* », « *Education and Training for Nuclear Safeguards and Security* ». La rencontre, fermée, était codirigée par Michel Richard (ESARDA / CEA) et James Larimore (INMM).

Dans un contexte de crises de prolifération non résolues et particulièrement préoccupantes pour le régime mondial de non-prolifération et alors que le développement de l'énergie nucléaire civile est au cœur des débats, cette rencontre a été l'occasion de mesurer à quel point la recherche scientifique et technique est riche en matière de non-prolifération nucléaire alors que les perspectives politiques peuvent parfois sembler ternes et les progrès très lents en la matière. L'événement a été également l'occasion de rappeler que le processus de désarmement des Etats possesseurs de l'arme nucléaire reste très déséquilibré, tous les efforts menés jusqu'à présent étant concentrés dans les trois Etats occidentaux dotés et la Russie.

Programme et présentation institutionnelle : <http://www.inmm-esarda-aix2011.com/>

Site de l'ESARDA : <http://esarda2.jrc.it/about/index.html>

Site de l'INMM : <http://www.inmm.org//AM/Template.cfm?Section=Home>

Lire aussi

Etablie par le *think tank* BASIC comme commission indépendante pour examiner la politique de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni, la « *Trident Commission* », inaugurée en février 2011, vient de publier son premier rapport sous la direction du Dr. Ian Kearns, qui est également le « *Chief Executive* » du *European Leadership Network*. Intitulé *Beyond the United Kingdom: Trends in the Other Nuclear Armed States*, ce document de 35 pages présente les arsenaux des Etats dotés au sens de l'article 9 du TNP, ainsi que ceux de l'Inde, du Pakistan, d'Israël et de la Corée du Nord : données quantitatives récentes, efforts de modernisation en cours, politiques déclaratoires, doctrines, et facteurs stratégiques.

<http://www.basicint.org/sites/default/files/commission-briefing1.pdf>



ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

L'insoluble question de la Russie et de la défense antimissile

Alors que l'élection de Barack Obama devait marquer une remise à plat des relations stratégiques entre les États-Unis et la Russie, la question de la défense antimissile demeure l'une des principales pierres d'achoppement entre les deux États. Bien que le sommet de l'OTAN de Chicago (mai 2012) puisse être l'occasion de renouer le dialogue, les perspectives d'un rapprochement fondamental entre l'Alliance et la Russie sur cette question apparaissent peu probables. Les termes de celui-ci sont en effet particulièrement difficiles à définir, tant la finalité de la défense antimissile peut paraître trouble d'un point de vue russe. Si l'administration Obama a apparemment mis fin à toute ambiguïté en déclarant que le programme ne visait qu'à l'établissement d'une protection contre les menaces proliférantes, sa mise en œuvre peut légitimement soulever des craintes à Moscou. Le *Congressional Research Service* a récemment donné un aperçu du volume de forces qui pourrait être déployé en Europe d'ici 2020 dans le cadre du PAA (*Phased Adaptive Approach*), évaluant le nombre d'intercepteurs à plus de 500 (dont un nombre indéterminé de SM-3 block 2A), répartis sur 43 navires Aegis et deux sites terrestres, possiblement situés en Pologne et en Roumanie. Alors que la Russie avait pu considérer que l'administration américaine avait fait un geste significatif en acceptant d'annuler le déploiement des GBI et de l'EMR (*European Midcourse Radar*) en Pologne et en République tchèque, la divulgation progressive des modalités de la PAA lui démontre qu'au-delà des engagements politiques des administrations, les États-Unis ont la volonté de déployer en Europe des systèmes à vocation stratégique, capables de traiter tout type de menace balistique.

Certes, de très nombreuses analyses continuent à émettre des doutes sur la capacité des Aegis à réaliser des interceptions en conditions opérationnelles contre les missiles balistiques les plus simples. Dans cette perspective, la capacité des SM-3 à intercepter un ICBM russe semble illusoire. Divers éléments laissent pourtant penser qu'une autre analyse est possible. D'une part, le retrait du Traité ABM permet aux États-Unis de produire des intercepteurs antimissiles sans limites techniques. Alors que dans les années 1990, la vitesse des intercepteurs était plafonnée à 3 km/s, elle est désormais de 6,3 km/s (GBI), certains analystes estimant qu'une vitesse de 9 km/s serait recherchée ou atteinte. Les difficultés liées à la discrimination des têtes et des leurres justifient par ailleurs le développement de systèmes toujours plus véloces, soutenus par des architectures de détection toujours plus évoluées. En admettant que la mise en place de systèmes d'interception en phase propulsée soit à court terme quasiment impossible, comme un récent rapport du GAO le suggère, l'adaptation des systèmes d'interception exo-atmosphériques à une prolifération balistique toujours plus évoluée induit à moyenne échéance que les systèmes stratégiques des grandes puissances nucléaires pourront potentiellement être ciblés. Si ce risque n'a que peu d'impact dans le cadre d'une relation stratégique pacifiée, elle représente un risque majeur pour les responsables militaires russes (et chinois par ailleurs) qui doivent envisager la possibilité d'une première frappe américaine et qui, dans ces circonstances, verraient leur capacité de représailles obérée. Les demandes réitérées d'encadrer techniquement et juridiquement la PAA, comme sa décision de tester de nouvelles têtes sur ses missiles Topol, de relancer la production d'un ICBM lourd à propulsion liquide et de déployer en urgence le Boulava témoignent de ce souci de garder une capacité de pénétration des défenses antimissiles et de garantir une capacité de destruction assurée.

D'autre part, à ces questions militaires s'ajoutent des questions politiques d'une portée plus immédiate. La défense antimissile peut en effet être perçue par Moscou comme un facteur structurant permettant de renforcer la cohésion politique de l'alliance. Dans cette perspective particulière, la PAA joue un rôle évident dans le renforcement des garanties et des assurances fournies aux alliés, plus particulièrement aux nouveaux entrants. L'intervention russe en Géorgie, comme les pressions régulières exercées contre les pays baltes poussent en effet ceux-ci à rechercher auprès de Washington des garanties bilatérales, adoptées sous le couvert de l'OTAN. Si Moscou a réussi à bloquer toute extension supplémentaire de l'OTAN à l'est, son ambition de garder un droit de regard sur les affaires de l'Alliance sur le territoire des nouveaux entrants s'en trouve ainsi directement contrecarrée, les États-Unis étant de tous les alliés les plus soucieux de garantir une pleine souveraineté de l'alliance à l'égard de la totalité de ses membres. L'implantation programmée de sites d'intercepteurs terrestres en Roumanie et en Pologne est donc un signe clair adressé à la Russie, signe qui pourrait être plus clair encore si une administration républicaine devait arriver au pouvoir, certains responsables républicains réclamant le déploiement de radars d'alerte avancée en Géorgie ou en Ukraine. A cet égard, la défense antimissile tend à jouer le rôle que jouèrent jadis les troupes américaines déployées en Europe durant la guerre froide: le témoignage visible d'un engagement. Dans ce contexte, les propositions russes de fusionner une défense antimissile européenne avec le système russe comme les nombreuses menaces proférées en cas d'échec de l'actuel processus de négociation doivent être pris pour ce qu'ils valent. Techniquement, une association entre les deux systèmes est non fonctionnelle alors que le processus de remise à niveau des forces stratégiques russes se poursuivra quoiqu'il arrive. Enfin, les prétentions de la Russie sur la future architecture de sécurité des nouveaux entrants sera d'autant plus forte que leur intégration physique dans l'OTAN sera faible. Moscou devrait néanmoins se souvenir que le bon déroulement de la PAA est étroitement conditionné par la menace iranienne. Si celle-ci venait à disparaître, Washington perdrait toute justification politique au déploiement alors que la perspective d'une plus grande intégration de la Russie dans le processus redeviendrait techniquement envisageable. Dans ce sens, il est probablement dans l'intérêt des pays européens de soutenir une posture maximaliste en matière de défense antimissile, puisqu'il s'agit probablement de l'un des rares facteurs pouvant inciter la Russie à adopter une posture plus dure à l'égard de l'Iran, mais aussi de limiter ses appétits géopolitiques en Europe de l'est. Baltes, Polonais, Géorgiens et Ukrainiens peuvent en effet témoigner qu'il est plus plaisant de vivre à l'ombre des États-Unis qu'à celle de la Russie.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Iran : dernier rapport de l'AIEA

La publication du dernier rapport de l'AIEA sur les activités nucléaires de l'Iran, amplement anticipée par la communauté internationale, marque-t-elle un tournant dans la crise de prolifération iranienne ? A tout égard, la réponse est très probablement positive. Les annexes du rapport, exclusivement dédiées aux activités militaires alléguées, marquent, comme prévu, un net durcissement dans la description du programme nucléaire, l'Agence estimant que Téhéran s'est lancé dans des activités pouvant être à finalité militaire dès la fin des années 1970, et que celles-ci n'auraient pas été interrompues depuis lors. Toutefois, la réaction effective de la communauté internationale laisse à penser que les conséquences pourraient être moins positives qu'escomptées.

L'annexe du rapport démontre que l'examen des structures administratives en charge des activités nucléaires non déclarées (*Physic Research Center*, des années 1980 jusqu'à 1999 dont les activités sont réorganisées dans le cadre du plan AMAD de 1999 à 2003), officiellement démantelées en 2003, auraient continué leurs activités sous d'autres formes (*Section for Advanced Development Application and Technology*). Le responsable de ces programmes, Mohsen Fakhrizadeh, aurait ensuite pris la tête de l'université Malek Ashtar en 2008 avant de diriger l'*Organization of Defensive Innovation Research*. L'ensemble de ces organisations seraient toutes en relation avec le ministère de la défense iranien et auraient probablement toutes eu des finalités militaires. L'étude des informations sur les programmes réalisés dans le cadre du plan AMAD, corroborées par un certain nombre d'informations supplémentaires

conduisent l'AIEA à récapituler l'ensemble des programmes allégués sous une forme nettement plus affirmative que dans les rapports précédents, les annexes rejoignant dans le ton le fameux document de travail de l'AIEA diffusé en 2009, qui établissait très précisément l'état des connaissances de l'Agence sur ces programmes (programmes sur le métal d'uranium, les détonateurs, systèmes d'amorçage d'explosifs brisants, expériences hydrodynamiques, etc.). Dans ce sens, bien que le rapport actuel n'apporte que peu d'informations nouvelles, celles-ci sont désormais considérées comme officielles, autorisant l'Agence à affirmer avec fort degré de certitude que l'Iran pourrait poursuivre des programmes militaires. Le rapport actuel insiste ainsi fortement sur les programmes de modélisation, sur les différentes expériences hydrodynamiques auxquelles l'Iran se serait livré ainsi que celles réalisées dans le domaine des explosions multipoints. La mise en relation de ces analyses avec celles réalisées sur le programme 111 (portant sur la vectorisation possible d'un système d'arme à capacité nucléaire sur le shahab-3), démultiplient les suspicions. Le schéma ci-contre (annexé au rapport), qui évalue la finalité des charges (conventionnelles, biologiques, chimiques, spatiales, ou nucléaires, à impulsions électromagnétiques) en regard des expériences réalisées dans le cadre du programme 111 apparaît de ce point de vue comme un élément à charge

particulièrement illustratif (noter également l'utilité des expériences de détonation en altitude pour la vectorisation d'agents chimiques et biologiques). En parallèle, le document identifie avec une précision inaccoutumée les individus ou organisations ayant contribué au développement des programmes iraniens. L'Agence fournit désormais des données suffisamment précises pour identifier, avec un certain degré de certitude les États, organisations et individus soupçonnés d'avoir coopéré sur ces programmes. Sans surprise, il semblerait que des experts russes aient été impliqués (ISIS estimant que l'un d'entre eux pourrait être Vyacheslav V. Danilenko, de l'Institut Panrusse de Recherche Scientifique en Physique Technique -VNIITF). L'Agence affirme par ailleurs que l'Iran aurait établi des contacts avec un « État doté » pour former des ingénieurs sur des programmes de calcul et de simulations.

Dans de telles circonstances, une condamnation unanime par la communauté internationale était à attendre, prélude à de nouvelles sanctions. Or, Moscou comme Pékin semblent devoir s'opposer à l'adoption de sanctions supplémentaires, la Russie ayant même jugé opportun de relancer sa proposition d'allègement de l'actuel régime en échange d'une coopération étendue entre l'Iran et l'AIEA. Selon certaines sources diplomatiques, l'adoption de sanctions significatives impliquerait de cibler les secteurs pétrolier et gazier et susciterait donc l'opposition irréductible de la Chine et de la Russie. Les États occidentaux se trouvent ainsi pris dans une contradiction chaque jour plus préjudiciable. L'inaction diplomatique et la répétition de menaces militaires creuses confirment l'Iran dans ses choix et condamnent inéluctablement le régime de non-prolifération sans que la cour permanente faite à la Russie et à la Chine ne produise d'autre résultat que de renforcer leur influence dans la gestion de la crise. Même si l'Iran devait cesser ses activités les plus suspectes, la prorogation d'une telle situation serait particulièrement malsaine, les liens entre Téhéran et Pékin se resserrant chaque jour un peu plus et l'Iran émergeant progressivement comme une puissance militaire semi autonome, immunisée contre toute forme de coercition économique et diplomatique. Les solutions sont malheureusement peu nombreuses. Elles impliquent probablement des concessions substantielles à la Chine et à la Russie en échange de l'abandon de leur passivité. Sauf à ce que la situation dégénère brutalement, faire durer la crise est donc dans leur intérêt. Il reste à espérer que le modèle de prolifération iranien ne deviendra pas un modèle nord-coréen.

Attachment 2: Analysis of Payload

	BIOLOGICAL	CHEMICAL	HIGH EXPLOSIVE	EMF	SATELLITE	NUCLEAR
Applicable Mass and Dimensions						
Contains a HV generator box						
Airburst <3000'						
Multiple Detonators Present						
No Capacity for Release of Chemical/Poll. Gases or Used Non-Capable (and no Airburst)						
Presence of 400m Shaft in Test Sketch						
Total Package Taken as a Whole						

■ IMPOSSIBLE
 ■ POSSIBLE
 ■ UNLIKELY
 ■ AFFORDABLE

Crédit : AIEA

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Filippa Lentzos, « Hard to prove : the verification quandary of the Biological Weapons Convention », *The Nonproliferation Review*, vol. 18 no. 3, novembre 2011, pp. 571 – 582

Le numéro de novembre 2011 de la *Nonproliferation Review* est consacré dans son intégralité à la septième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB), qui se tiendra du 5 au 22 décembre 2011 à Genève. Cet article de Filippa Lentzos, *Senior Research Fellow* à LSE BIOS (Londres) revient sur l'un des principaux enjeux de cette Conférence d'examen : la question de la vérification.

La CIAB n'est pas dotée d'un protocole de vérification. Ceci tient tout d'abord à la difficulté technique de vérifier les dispositions d'un traité qui porte sur un domaine où la dualité entre la recherche civile et les travaux à finalité offensive est très forte. C'est également le produit du contexte de la négociation de ce traité, où la priorité a été mise sur son aboutissement. Depuis lors, un grand nombre d'Etats parties ont déploré l'absence de mesures de vérification, et cette problématique est un sujet récurrent des conférences d'examen. La deuxième Conférence d'examen, en 1986, introduisit les Mesures de confiance (MDC) comme un compromis intérimaire. Puis en 1991 un groupe *ad hoc* chargé d'explorer les possibilités en matière de vérification a été constitué, dont les travaux se sont soldés par un échec en 2001, en amont de la cinquième Conférence d'examen.

La septième Conférence d'examen devra également se saisir de la question. La création d'un groupe de travail dédié à l'examen théorique d'un protocole de vérification et de mécanismes pour assurer l'exécution de la Convention permettrait d'avancer sur les principaux points de contentieux : définition des termes, question de l'approfondissement des déclarations prévues par les MDC, et problématique de l'évolution rapide de la biotechnologie. F. Lentzos propose également des recommandations d'ordre général. Plutôt que de se concentrer exclusivement sur la production d'agents biologiques, domaine dans lequel la dualité des technologies rend l'examen difficile, les mécanismes de vérification devraient prendre en compte les autres éléments et technologies nécessaires à la constitution d'un arsenal biologique. Il est également important de comprendre qu'un protocole de vérification de la CIAB aussi performant fut-il ne pourra être une garantie absolue qu'aucun Etat ne contreviendra jamais aux dispositions de la Convention, et ne devrait donc pas être envisagé comme tel.

Bruno Tertrais, « In defense of deterrence : the relevance, morality and cost-effectiveness of nuclear weapons », *Proliferation Papers*, no. 39, automne 2011

Bruno Tertrais, Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, propose un argumentaire de défense de la dissuasion nucléaire dans le dernier *Proliferation Paper* de l'Institut français de relations internationales. Ayant souligné l'abondance des critiques de la dissuasion nucléaire qui caractérise le contexte actuel, il s'emploie à en démontrer l'efficacité et la légitimité.

Il développe en premier lieu l'argument selon lequel la dissuasion nucléaire tient un rôle majeur dans la prévention de conflits majeurs entre les Etats qui sont dotés de telles armes, citant notamment l'exemple de l'Inde et du Pakistan, qui n'ont plus mené d'opérations militaires significatives l'un contre l'autre depuis que chacun a franchi le seuil nucléaire. La persistance de conflits importants impliquant des Etats ne disposant ni d'armes nucléaires ni de garanties de sécurité d'un Etat doté renforce l'idée que la dissuasion nucléaire est un facteur primordial de cet état de fait. Et si elle n'a pas forcément toujours été suffisante, la dissuasion nucléaire étendue a été une mesure de non-prolifération particulièrement efficace.

B. Tertrais revient sur les arguments souvent avancés selon lesquels la dissuasion nucléaire serait immorale et illégale. Il souligne que les principaux reproches adressés par les tenants de l'immoralité de la dissuasion nucléaire, comme le ciblage délibéré des populations civiles, n'en sont pas substantiels, et note que la dissuasion est bien souvent exclusivement associée chez ces commentateurs à des visions dépassées, comme le concept de destruction mutuelle assurée. Il rappelle enfin que les conditions de nécessité et de proportionnalité prévues par l'article 51 de la Charte des Nations unies qui définit la légitime défense peuvent être remplies dans le cadre d'une frappe nucléaire. En dernier lieu, le coût de la dissuasion nucléaire ramené aux bénéfices qu'elle génère reste acceptable, car limité : le risque de détonation accidentelle a été considérablement réduit, et celui d'une utilisation non autorisée ou incontrôlée (sur fausse alerte par exemple) très peu crédible aujourd'hui. De plus, il n'existe pas, en l'état, de véritable alternative dans le domaine conventionnel, et les évolutions technologiques prévisibles sont peu susceptibles de remettre cela en question.

La dissuasion nucléaire reste donc pleinement pertinente. Indépendamment des évolutions stratégiques des vingt dernières années, cette dimension continue d'être fondamentale dans les relations entre Etats. Et il est d'autant plus important pour des puissances susceptibles de voir leurs moyens d'intervention se réduire de continuer de disposer de la capacité de préserver leurs intérêts vitaux.

La revue *International Security* consacre dans son numéro de l'été 2011 (vol. 36 no. 1) un dossier spécial au programme d'armes de destruction massive de l'Irak. On notera en particulier l'article de Målfrid Braut-Hegghammer, qui analyse l'impact qu'a eu le raid israélien de 1981 contre les installations d'Osirak sur le programme nucléaire militaire de Saddam Hussein, à la lumière de documents irakiens récemment mis à jour. Ses conclusions tendent à montrer qu'une attaque préventive sur un Etat proliférant peut avoir pour conséquence de renforcer la détermination de cet Etat à mener à bien son programme d'armes de destruction massive, et de le conduire à prendre des mesures de protection rendant plus difficile la détection de ce programme, comme ce fut le cas en Irak entre 1981 et 1991.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

« Cruise missiles and NATO missile defense: under the radar? »

Le Centre des études de sécurité de l'Institut français de relations internationales (IFRI) a tenu le 10 octobre 2011 un séminaire restreint autour de Dennis Gormley, professeur à l'université de Pittsburgh. Spécialiste de la prolifération des missiles et des problématiques liées à la défense antimissile, il a notamment publié *Missile Contagion : Cruise missile proliferation and the threat to international security* (Naval Institute Press, 2010). Son intervention portait sur le risque posé par la prolifération des missiles de croisière dans le contexte de l'amélioration des performances des systèmes antimissiles balistiques.

Les Etats-Unis ont consenti des efforts considérables en matière de défense antimissiles balistiques afin de se prémunir face à une menace perçue comme étant en expansion. La prolifération des missiles de croisière n'a pas, à l'inverse, engendré de réaction similaire. Pour cette raison, face aux progrès qualitatifs accomplis en matière de défense antimissile balistique, les missiles de croisière peuvent aujourd'hui apparaître comme une option intéressante et efficace pour frapper l'adversaire. Ces systèmes n'auraient, ainsi, pas vocation à remplacer les missiles balistiques, mais à être utilisés en complément, afin de rendre une parade plus complexe.

Dans les faits, cette tendance s'est traduite par une augmentation considérable des travaux de développement portant sur des missiles de croisière d'attaque au sol à compter de 2004, bénéficiant le plus souvent d'une assistance de la part d'un Etat technologiquement avancé (Russie et Chine principalement). Face au potentiel déstabilisateur de ces armes, dont la plupart peuvent être dotées d'une charge non-conventionnelle, et en particulier dans une utilisation depuis la mer, D. Gormley préconise que l'OTAN évalue rapidement la menace posée par les missiles de croisière. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il faudrait selon lui combiner des technologies existantes (radars AESA des chasseurs de cinquième génération par exemple) pour disposer de la capacité de contrer cette menace.

« BIO 2011 Biosecurity Conference »

La *Biotechnology Industry Organization* (BIO) a organisé une conférence sur la biosécurité les 29 et 30 juin 2011 à Washington. La BIO est un lobby spécialisé sur les questions de biotechnologie, représentant principalement l'industrie ainsi que plusieurs centres de recherche universitaires. Cette conférence rassemblait des représentants des principaux acteurs de l'industrie biotechnologique, des agences en charge du risque biologique aux Etats-Unis (DHS, FBI, DTRA, entre autres) et dans quelques autres pays, d'ONG, et de centres de recherche universitaires.

Un des principaux sujets abordés lors de cette conférence a été celui de la gestion du risque biologique, qu'il soit d'origine naturelle ou provoqué par une attaque délibérée. Le sénateur Richard Burr (membre au Sénat du Comité de la santé et du Comité restreint du renseignement) a souligné le besoin d'une plus forte coopération entre l'industrie et l'administration américaine sur le risque biologique, au vu notamment des leçons tirées de la crise de la grippe aviaire H1N1. Le renforcement de la coopération doit selon lui porter avant tout sur l'identification et la caractérisation des menaces biologiques. Ceci semble d'autant plus être considéré comme une priorité qu'un ancien sénateur, Jim Talent, qui coprésida la Commission du Congrès sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et du terrorisme (*Graham/Talent WMD Commission*), a déclaré qu'une attaque biologique était la menace la plus sérieuse à laquelle les Etats-Unis sont susceptibles de faire face, reprenant les conclusions de la Commission. Un consensus a également été dégagé parmi les intervenants sur la nécessité de renforcer les collaborations internationales.

Les travaux de la conférence ont été conclus par Paul van den Ijssel, Président de la septième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) qui se tiendra à Genève en décembre 2011.

AGENDA

CONFÉRENCES

29/11–01/12/2011 : *Laying the Grounds for 2012—Nuclear Non-Proliferation and Nuclear Security*, Amman, Jordanie. <http://www.acsis.org/meetings/nuclear-2011.asp>

06–07/12/2011 : *WINS Workshop on Human Reliability in Nuclear Security*, Castle Green Hotel, Cumbria, UK. Informations : <http://www.wins.org/>

12–16/12/2011 : *Challenges of the nuclear non-proliferation regime*, Wilton Park Conference 1122, Wiston House. Contact: alison.jones@wiltonpark.org.uk

ÉVÉNEMENTS

28/11–02/12/2011 : 16e session de la Conférence des Etats parties à l'OIAC, La Haye

05–22/12/2011 : 7e Conférence d'examen de la CIAB, Genève

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération
sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr**

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédaction—édition); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr